

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 15 - 17 mai 2002

PROGRAMMES DE PAYS

Point 5 de l'ordre du
jour

Pour approbation

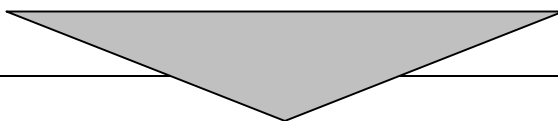


Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2002/5/3
17 avril 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

Note au Conseil d'administration



Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, Bureau régional
pour l'Afrique orientale et
 australe (ODK):

Mme J. Lewis

Attachée de liaison principale,
ODK:

Mme E. Larsen

tél.: 066513-2103

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



Résumé

La Zambie, qui compte parmi les pays les plus pauvres du monde avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 250 dollars E.-U. seulement, est classée au rang des pays les moins avancés (PMA). Sa population s'élève à 10,28 millions. La Zambie enregistre la prévalence la plus élevée du monde de cas de VIH/SIDA parmi la population adulte, 20 pour cent d'entre elle étant touchée. On estime que les orphelins, en grande partie à cause de la pandémie de VIH/SIDA, sont au nombre de 1 million. La pauvreté et l'insécurité alimentaire restent généralisées dans les zones rurales et urbaines. Dans le rapport sur le développement humain de 2001 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Zambie vient au 143ème rang des 162 pays classés d'après l'indice du développement humain. Les disparités entre hommes et femmes sont un problème critique en Zambie. La valeur de l'indicateur sexospécifique du développement humain du PNUD était de 0,413 pour la Zambie, ce qui place ce pays dans la tranche inférieure. Cette valeur a constamment reculé ces deux dernières années.

Le programme de pays du PAM présente un programme d'activités pour 2002–2006. Il se fonde sur le schéma de stratégie de pays (SSP) pour la Zambie, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en octobre 2001.

Pour harmoniser ce plan avec les programmes des institutions des Nations Unies, le PAM a raccourci d'un an le cycle du programme de pays actuel (1998–2002). Le présent programme de pays (2002–2006) comporte certaines des activités déjà démarrées au titre du programme de pays précédent. Il a été élaboré conformément au bilan commun de pays effectué par les Nations Unies en 2000 et au premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pour lequel le gouvernement a indiqué trois domaines prioritaires: i) l'emploi; ii) les services sociaux; et iii) la gouvernance, ainsi que trois thèmes de caractère universel: VIH/SIDA, problématique hommes-femmes et intégration régionale. Le présent programme de pays s'attachera aux priorités du Plan-cadre i) et ii) et traitera des deux thèmes universels que sont le VIH/SIDA et la problématique hommes-femmes.

Le programme de pays a pour but de renforcer les capacités des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier ceux qui ont à leur tête une femme seule, un enfant ou une personne âgée, à prendre en charge leur propre développement de manière durable et à résister aux catastrophes naturelles, tout en s'attachant à la problématique hommes-femmes et à la pandémie de VIH/SIDA.

Le programme de pays est axé sur trois éléments principaux:

- améliorer l'accès des enfants à l'éducation de base, notamment des filles, des orphelins et des enfants issus de ménages pauvres victimes de la faim, ainsi que le taux d'achèvement de la scolarité;
- améliorer l'état nutritionnel et réduire la mortalité liée à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition chronique, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les personnes vivant avec le VIH/SIDA; et
- améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier dans les zones vulnérables aux catastrophes naturelles.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs. Le présent programme de pays s'attache aux

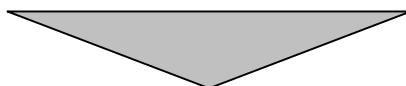


objectifs 1), 2) et 3) de la politique visant à favoriser le développement: 1) permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes; 2) permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation; et 3) permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver. Il atténuera les effets des catastrophes naturelles récurrentes. L'aide du PAM visera environ 1 278 895 bénéficiaires sur cinq ans.

Le programme de pays s'attachera à ces priorités par le biais de trois activités fondamentales et une activité complémentaire. Les activités fondamentales porteront pour l'essentiel sur l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des femmes enceintes et des mères allaitantes, l'augmentation de l'accès à l'éducation de base, notamment pour les filles et les orphelins et l'atteinte de moyens de subsistance durables et d'une moindre vulnérabilité aux catastrophes et à l'insécurité alimentaire. L'activité complémentaire consistera à élargir l'alimentation complémentaire aux soins à domicile. Les activités seront concentrées dans les zones où sévissent l'insécurité alimentaire chronique, des taux élevés de malnutrition et une forte prévalence du VIH/SIDA.

Pour le programme de pays proposé pour la Zambie, qui couvre la période 2002–2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 24 896 953 dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 5 170 862 dollars pour des activités complémentaires.

Projet de décision



Le Conseil approuve le programme de pays élaboré pour la Zambie (2002–2006) (WFP/EB.2/2002/5/3).



ORIENTATION STRATEGIQUE: INSECURITE ALIMENTAIRE, VIH/SIDA ET MALNUTRITION

1. Le plan d'action national de lutte contre la pauvreté établi en 1998, auquel tous les programmes menés par le gouvernement ou en partenariat devraient se conformer, vise à ramener les niveaux de pauvreté de 73 pour cent en 1998 à 50 pour cent en 2005. Le gouvernement a rédigé un plan d'action national pour la nutrition, qui vise à intégrer la nutrition dans les programmes en faveur de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, et a approuvé le plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA. Il a élaboré le cadre national de réduction de la pauvreté et met actuellement la dernière main à un document stratégique de réduction de la pauvreté qui sera décisif pour les efforts menés par le pays en vue d'alléger sa dette. Ces stratégies prônent une approche holistique pour réduire la pauvreté et résoudre le problème du VIH/SIDA. Le bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement actuel a tenu compte des plans du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, soulignant que le VIH/SIDA et la pauvreté compromettent les droits fondamentaux de la population zambienne.
2. Dans ce contexte, le programme de pays vise à renforcer les capacités des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier ceux qui ont à leur tête une femme seule, un enfant ou une personne âgée, à prendre en charge leur propre développement de manière durable et à résister aux catastrophes naturelles, tout en s'attachant à la problématique hommes-femmes et à la pandémie de VIH/SIDA. Les résultats escomptés sont les suivants:
 - amélioration de l'accès des enfants à l'éducation de base, notamment des filles, des orphelins et des enfants issus de ménages pauvres victimes de la faim;
 - amélioration de l'état nutritionnel et du taux de survie des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale, des femmes enceintes et des mères allaitantes, ainsi que des personnes vivant avec le VIH/SIDA et de leur famille; et
 - amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier dans les zones vulnérables aux catastrophes naturelles récurrentes.
3. Le programme de pays portera essentiellement sur trois domaines d'intervention:
 - i) l'accroissement de l'investissement dans l'éducation de base, en particulier pour les filles, les orphelins et les autres enfants vulnérables; ii) la nutrition, par le biais d'un programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables associé à des activités sanitaires assurées par des partenaires; et iii) la création d'actifs et leur gestion pour fournir des moyens de subsistance durables dans les régions où sévit l'insécurité alimentaire chronique, qui sont exposées aux catastrophes naturelles et où le VIH/SIDA est un problème majeur.
4. La conception et la mise en oeuvre du programme de pays seront dictées par les principes ci-après:
 - intégration;
 - concentration;
 - cohérence;
 - souplesse;
 - participation et autonomie des communautés;



- intégration de la problématique hommes-femmes et participation des femmes à la prise de décisions;
 - sensibilisation au VIH/SIDA;
 - préparation aux catastrophes et gestion des catastrophes;
 - plaidoyer contre la faim;
 - partenariat avec le gouvernement et les organismes de développement; et
 - renforcement des capacités humaines.
5. Conformément à la politique nationale concernant la problématique hommes-femmes et aux Engagements du PAM en faveur des femmes, au moins 60 pour cent des bénéficiaires seront des filles et des femmes. D'après le rapport de 1999 sur l'indicateur de l'autonomie des femmes, la Zambie était classée 82ème sur 102 pays et si l'indicateur sexospécifique du développement humain avait progressé dans certains pays, celui de la Zambie avait reculé, pour passer de 0,427 à 0,413, plaçant le pays au 126ème rang. Les femmes continuent d'être reléguées dans des activités marginales du secteur informel urbain et travaillent de longues heures pour s'assurer des revenus suffisants, ce qui sape le développement humain des ménages urbains. Le programme de pays s'attache donc aux besoins fondamentaux des femmes par le biais de l'amélioration de leur santé et de leur nutrition et de celles de leurs enfants, et favorise l'accès égal aux ressources, à l'éducation et à la formation, à l'emploi et aux actifs productifs.
6. Ces mesures seront mises en oeuvre dans le cadre de trois activités fondamentales au titre desquelles les ressources alimentaires du PAM seront associées à des ressources non alimentaires:
- aide à l'enseignement de base, 10 230 tonnes, soit 20 pour cent;
 - programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables, 20 926 tonnes, soit 41 pour cent; et
 - vivres pour la création d'actifs, y compris le maintien de l'appui au gouvernement en matière de gestion et d'atténuation des catastrophes, 20 093 tonnes, soit 39 pour cent.
7. Vingt-cinq pour cent des ressources allouées à ces trois activités fondamentales seront destinées directement aux particuliers et aux ménages frappés par le VIH/SIDA, soit dans le cadre d'activités conjointes soit par l'intégration de l'appui aux victimes du VIH/SIDA. Sous réserve des ressources disponibles, les activités du programme complémentaire seront développées grâce à la fourniture de 11 970 tonnes d'aide alimentaire à 125 000 bénéficiaires supplémentaires recevant des soins à domicile.
8. Le ciblage géographique de ces activités, fondé sur les indicateurs concernant l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la prévalence du VIH/SIDA, a confirmé que les districts les plus touchés par l'insécurité alimentaire chronique, les plus vulnérables et les plus exposés aux catastrophes se situent en certains endroits des basses terres de l'ouest et des régions du sud, du nord et de l'est, dans les zones périurbaines de Lusaka et dans la Copper Belt. L'aide du PAM restera donc concentrée comme il est indiqué sur la carte figurant à l'annexe IV. Les populations vulnérables sont les suivantes:
- les paysans, pour la plupart des femmes;
 - les personnes âgées et les orphelins, qui dépendent de l'agriculture pluviale et itinérante, n'ont pas accès au crédit et dont la production annuelle représente trois mois seulement des besoins de consommation du ménage;
 - les enfants de moins de 5 ans sous-alimentés;



- les personnes frappées par la tuberculose ou le VIH/SIDA; et
- les femmes enceintes et les mères allaitantes des ménages vulnérables.

Ces zones se caractérisent par un faible taux d'inscription dans les écoles et un taux d'abandon élevé. Cela est particulièrement vrai pour les filles, qui se marient tôt pour contribuer au revenu familial ou s'occupent de leurs frères et soeurs et des malades. La capacité de ces mêmes groupes à faire face aux catastrophes naturelles récurrentes est limitée.

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Ressources et préparatifs

9. Le PAM a raccourci d'un an son cycle de programme actuel par souci d'harmonisation avec les autres institutions des Nations Unies en Zambie. Étant donné l'acuité et l'étendue de la pauvreté dans les zones visées, la disparité des niveaux de revenus et de l'infrastructure par rapport aux autres régions et l'impact du VIH/SIDA sur la capacité de production, le PAM devra, pour contribuer efficacement à résoudre ces problèmes, consacrer au programme plus de ressources que les années précédentes, de façon à atteindre un grand nombre de bénéficiaires. C'est pourquoi on propose d'élargir les activités vivres pour la création d'actifs et le programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables et d'accroître la couverture de l'activité relative à l'accès à l'éducation de base. Au total, on propose d'allouer des ressources s'élevant à 63 219 tonnes de vivres (12 644 tonnes par an), pour un coût opérationnel direct de 30,06 millions de dollars.
10. Les activités prévues au titre du programme de pays sont les suivantes:

AFFECTATION DES RESSOURCES AUX ACTIVITÉS DU PROGRAMME DE PAYS 2002–2006

Catégorie d'activité	Quantité de produits (tonne)	Répartition par activité (%)	Nombre de bénéficiaires	Participation des femmes (%)
Activité fondamentale 1: Aide à l'éducation de base	10 230	20	525 000	53
Activité fondamentale 2: Programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables	20 926	41	302 505	63
Activité fondamentale 3: Vivres pour la création d'actifs	20 093	39	326 390	61
Total, activités fondamentales	51 249	100	1 153 895	
Activité complémentaire 1: Programme de nutrition destiné aux soins à domicile	11 970		125 000	61
Total, programme de pays	63 219		1 278 895	

11. Le programme de pays 2002–2006 a été préparé en consultation avec les parties prenantes au sein du gouvernement, des autorités locales, des donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG), sous la présidence du Ministère du



développement communautaire et des services sociaux. Il reflète deux des priorités et deux questions de caractère universel qui ont été identifiées par le gouvernement pour le système des Nations Unies en Zambie: i) emploi: développement d'aptitudes utiles à la vie et de capacités pour la création d'entreprise et formation professionnelle, en particulier pour les jeunes; et ii) services sociaux: amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des femmes enceintes et des mères allaitantes sous-alimentées, des enfants de moins de 5 et des patients atteints par la tuberculose ou le VIH/SIDA, et éducation pour tous, en prêtant particulièrement attention aux filles et aux orphelins. Les trois activités fondamentales du programme de pays tiendront compte de l'impact du VIH/SIDA. Les questions liées à la problématique hommes-femmes seront intégrées à tous les niveaux. Les trois activités fondamentales seront coordonnées au niveau des ménages. Les activités bénéficiant d'une aide alimentaire seront fondées sur les besoins et les capacités des plus démunis et des victimes de la faim. Le PAM veillera à ce que les vivres soient acceptables et assurent un régime équilibré.

12. Étant donné que la problématique hommes-femmes est un thème commun à l'ensemble des programmes des institutions des Nations Unies et une priorité pour le gouvernement, le PAM continuera de travailler avec les parties prenantes, les spécialistes de la question et la Division de l'intégration des femmes dans le développement afin de promouvoir la participation des femmes au processus de développement.
13. Le programme de pays sera appuyé par le gouvernement, les institutions des Nations Unies, les ONG et les donateurs. La contribution du gouvernement couvrira les coûts de personnel et les coûts opérationnels au niveau des régions et des districts. Le PAM poursuivra sa collaboration avec la Banque mondiale et le FMI pour mobiliser des fonds supplémentaires au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, destinés aux homologues. Conformément à la politique de décentralisation du gouvernement, on insistera sur l'exécution par le biais des autorités locales. La contribution directe du gouvernement au programme est estimée à 3 millions de dollars sur cinq ans.
14. Dans le cadre du Plan-cadre, et en sa qualité de membre de l'équipe nationale de gestion des catastrophes, le PAM continuera de renforcer les capacités d'intervention en cas de catastrophe de l'Unité nationale de gestion et d'atténuation des catastrophes du Cabinet du Vice-Président. En cas de situation d'urgence, l'évaluation et la mise en oeuvre seront menées en collaboration avec les institutions des Nations Unies.

Activités du programme de pays

Activité fondamentale 1: Aide à l'enseignement de base

Orientation stratégique

15. Cette activité répond à la priorité 2 de la politique relative à l'aide alimentaire et au développement, à savoir permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation. Elle améliorera l'accès à l'éducation de base des enfants issus de ménages pauvres victimes de la faim et améliorera les taux d'achèvement de la scolarité. On prêtera particulièrement attention aux besoins spécifiques des filles, des orphelins et des autres enfants vulnérables dans les grandes classes de l'école primaire. Le programme appuiera des activités relatives à l'alimentation dans les écoles primaires et à la fourniture de traitements anthelmintiques dans des zones pilotes au cours de la première année, qui seront élargies à d'autres régions à mesure de la disponibilité des ressources.

Analyse des problèmes



16. Au niveau national, bon nombre d'enfants en âge scolaire ne fréquentent pas l'école, bien que l'enseignement primaire soit gratuit. Le taux d'inscription dans les écoles a augmenté de 0,2 pour cent entre 1991 et 1999, ce qui est bien inférieur au taux de croissance démographique, qui s'élève à 3,3 pour cent. Le taux élevé d'abandon et de redoublements compromet l'efficacité du système scolaire. En 1999, les taux d'achèvement des études primaires sont passés de 85 à 53 pour cent, principalement du fait d'un fort recul des revenus des ménages et de la production vivrière, en particulier dans les zones rurales. À cette époque, 84,6 pour cent des Zambiens vivaient avec moins de 1 dollar par jour, situation encore exacerbée par des réformes socio-économiques radicales. Les filles continuent d'abandonner leurs études car elles représentent une réserve de main-d'oeuvre pour la famille, doivent s'occuper de leurs cadets et des malades ou sont mariées pour accroître les revenus du ménage. Le nombre de filles inscrites est égal à celui des garçons, voire supérieur dans certaines provinces. L'équilibre entre filles et garçons se maintient jusqu'à la quatrième année d'étude; de la cinquième à la septième année, les filles se mettent à abandonner l'école. Dans la plupart des écoles, elles représentent moins de 40 pour cent des élèves dans les grandes classes.
17. Les enfants issus de ménages pauvres victimes de la faim, en particulier dans les zones rurales, parcourent souvent à pied de grandes distances pour aller à l'école, avec l'estomac vide. Cela affecte leur état nutritionnel et limite leur capacité de concentration et leurs résultats scolaires. Les provinces où la prévalence de la malnutrition et des vers intestinaux est élevée enregistrent un faible taux d'inscription et d'assiduité et de mauvais résultats scolaires, ainsi qu'un taux d'abandon élevé, en particulier chez les filles. Dans les provinces de Luapula et du Nord, la malnutrition s'élève à plus de 50 pour cent. À Luapuala, une enquête dans une école primaire a montré que 68,8 pour cent des enfants avaient des vers intestinaux.
18. Le VIH/SIDA a évidemment eu un impact majeur sur les enfants en âge scolaire. La maladie chronique ou la mort des parents ou des frères et soeurs ont pour conséquence la perte de revenus et de travail et la réduction d'actifs pour le ménage. Les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables sont déscolarisés pour économiser sur les dépenses éducatives et venir en renfort pour les tâches domestiques. L'enquête de fin de décennie effectuée en 1999 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a montré que 15 pour cent des enfants de moins de 18 ans étaient orphelins et que la plupart n'étaient pas scolarisés.

Objectifs et résultats escomptés

19. Les objectifs à long terme sont les suivants:
- accroître les taux d'inscription, de fréquentation des écoles et d'achèvement de la scolarité, en prêtant tout particulièrement attention aux filles, aux orphelins et autres enfants vulnérables issus de ménages et de communautés frappés par le VIH/SIDA;
 - réduire la prévalence des vers intestinaux et de la bilharziose parmi les enfants scolarisés;
 - renforcer la participation des parents dans la vie de l'école et améliorer les attitudes vis-à-vis de l'éducation, en particulier pour les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables.
20. Les résultats escomptés sont les suivants:
- augmentation de 20 pour cent des taux d'inscription des filles et des garçons;
 - augmentation de 60 pour cent du nombre de filles, d'orphelins et autres enfants vulnérables qui terminent l'école primaire;



- réduction de 80 pour cent des infestations intestinales et des cas de bilharziose;
- augmentation de 80 pour cent des pratiques améliorées en matière d'hygiène et de santé parmi les enfants et les communautés scolaires;
- augmentation du nombre de personnes participant aux affaires de l'école; et
- augmentation de 60 pour cent, parmi les parents et la communauté, de la prise de conscience de l'importance de l'éducation pour les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

21. Une aide alimentaire sera fournie à tous les enfants qui fréquentent l'école pour lutter contre la faim à court terme, améliorer les capacités de concentration et d'apprentissage, et inciter les filles et les orphelins à fréquenter l'école régulièrement jusqu'à la fin de leurs études. Les enfants des écoles visées recevront sur place une ration cuisinée. Les filles de la cinquième à la septième année d'étude, les orphelins et les enfants ayant des besoins spéciaux recevront une ration d'huile végétale à emporter, pour inciter les ménages pauvres à envoyer les enfants à l'école.

Stratégie d'exécution

22. Le Ministère de l'éducation mettra en oeuvre cette activité dans le cadre du Programme d'investissement dans le sous-secteur de l'enseignement de base, qui appuie notamment les écoles communautaires accueillant la plupart des orphelins et autres enfants peu privilégiés. Un comité directeur coordonnera l'activité; il sera présidé par le Ministère de l'éducation et comprendra le PAM, le Ministère de la santé, le Ministère du développement communautaire et des services sociaux et le Ministère des finances et de la planification nationale. Des fonctionnaires de l'éducation nationale au niveau de la province et du district, des conseils de district et des comités de coordination du développement au niveau du district seront chargés de la coordination et de la supervision. Le PAM recherchera l'aide du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des donateurs pour la fourniture de matériel didactique et le forage de puits. Des activités telles que les traitements anthelmintiques et la mise en place d'unités de production agricole scolaires et communautaires seront menées dans le cadre de la stratégie de retrait.
23. La stratégie impliquera les parents dans la gestion des activités et assurera aux filles et aux orphelins un accès égal à la scolarité. Parallèlement au programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables, l'aide à l'enseignement de base visera à améliorer l'état nutritionnel des enfants. Des comités de gestion de l'école, comprenant des associations de parents d'élèves, des représentants de la communauté, des enseignants et des représentants des élèves, seront chargés de la gestion, de la préparation et de la distribution des aliments. L'aide à l'enseignement de base favorisera un meilleur accès à l'eau potable et au réseau d'assainissement, en particulier pour les filles, en collaboration avec des partenaires tels que la Centrale des eaux et l'UNICEF.

Bénéficiaires et avantages escomptés

24. Environ 60 000 élèves par an recevront un repas à l'école. Sur ce chiffre, quelque 9 000 filles et orphelins recevront des rations à emporter, à la condition expresse de fréquenter l'école. Les avantages comprennent notamment une augmentation des taux de scolarisation et de l'assiduité et une amélioration des chances offertes aux filles et aux orphelins de



passer dans le secondaire, ce qui leur permettra d'accéder plus largement à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle. Cette activité devrait favoriser l'autonomie des parents en les aidant à mettre en place des institutions communautaires telles que les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des activités, ainsi que des activités génératrices de revenus.

Appui, coordination et partenariats

25. Le PAM fait partie du groupe thématique élargi des Nations Unies sur le VIH/SIDA, qui appuie les stratégies nationales en vue d'atténuer l'impact du VIH/SIDA, et il participe au comité directeur national pour la santé et la nutrition dans les écoles. Le programme de pays tiendra compte des études menées par des donateurs, des institutions des Nations Unies, des consultants, des programmes nationaux et des partenaires d'exécution. Les capacités du comité de gestion des activités seront renforcées de manière à garantir la durabilité grâce à la sensibilisation, à l'éducation, aux activités de plaidoyer, aux soins à domicile et à l'appui aux orphelins, aux veuves et aux enfants vulnérables.
26. Le PAM partagera son expérience avec le Ministère de l'éducation et d'autres parties prenantes engagées dans des programmes similaires d'appui à l'enseignement dans d'autres pays de la sous-région. Le PAM établira des partenariats avec la Division de l'intégration des femmes dans le développement, le Forum pour la promotion de l'éducation des femmes en Zambie (FAWEZA), des donateurs et des institutions des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi que la FAO, des ONG et des groupements communautaires. Ces partenariats permettront d'améliorer l'enseignement. L'UNICEF assurera la formation des enseignants et des comités, et fournira de l'eau potable, des installations d'assainissement, des salles de classe, de l'équipement et du matériel didactique. Le FNUAP apportera sa contribution dans les domaines du VIH/SIDA et de la santé génésique. L'OMS fournira des cachets anthelminthiques. La FAO fournira une assistance technique pour les activités agricoles dans les écoles et autres activités génératrices de revenus. Les conseils de district et les comités de coordination du développement au niveau du district seront intégrés dans la structure de coordination et de gestion.

Dispositif de suivi

27. Le cadre logique fournit des indicateurs de suivi qui seront affinés grâce à des enquêtes permettant d'établir des données de référence. Au niveau communautaire, les comités de gestion des activités contribueront au suivi. La participation des femmes à ces comités sera encouragée. Le Ministère de l'éducation se chargera du suivi des produits alimentaires et soumettra des rapports de situation trimestriels ainsi que des rapports sur l'exécution du projet au Ministère du développement communautaire et des services sociaux, au Ministère des finances et de la planification nationale et au PAM. Le Ministère de l'éducation, le Ministère du développement communautaire et des services sociaux et le PAM, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'UNICEF, l'OMS et le FNUAP, effectueront des missions de suivi et d'étude technique afin d'évaluer l'efficacité de la programmation concertée.

Estimation des coûts

28. Cette activité nécessitera 10 230 tonnes de vivres, pour un coût opérationnel direct s'élevant à 6 025 955 dollars. La contribution du gouvernement est estimée à 602 596 dollars.



Activité fondamentale 2: Programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables

Orientation stratégique

29. Le programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables répond à la priorité 1 de la politique relative à l'aide alimentaire et au développement, à savoir permettre aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins alimentaires spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes. Cette priorité s'inscrit dans la ligne du Programme national d'action pour l'enfance, de la politique nationale en matière de santé, du plan stratégique national pour la santé, de la stratégie de réduction de la pauvreté, du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA et du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables permettra d'améliorer l'état nutritionnel et de réduire la mortalité due à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Analyse des problèmes

30. L'état sanitaire de la population zambienne a baissé ces derniers temps. Les taux de malnutrition et de mortalité maternelle et infantile augmentent du fait du recul économique global, de l'épidémie de VIH/SIDA, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Les carences en micronutriments sont généralisées:
- vitamine A: 65,7 pour cent des enfants et 21,5 pour cent des femmes;
 - fer: 65 pour cent des enfants et 42 pour cent des femmes en âge de procréer; et
 - iode: 16 pour cent de la population au niveau national.
31. En 1999, 59 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffraient de retards de croissance, 24 pour cent d'insuffisance pondérale et 5 pour cent de dépérissement. La prévalence du dépérissement s'élevait à 40 pour cent en 1990 et à 43 pour cent en 1996. Les statistiques au niveau du district montrent que la malnutrition aiguë atteint 16,8 pour cent à Luanshya, 11 pour cent dans la zone urbaine de Ndola, 14,5 pour cent à Mwense, 10 pour cent à Kawambwaand Mporokoso et 12 pour cent à Kasama. Les enfants de 11 à 24 mois montrent des signes de dépérissement grave, ce qui est dû à l'apparition de problèmes liés à l'alimentation.
32. La mortalité infantile est passée de 90 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 109 pour 1 000 en 1999. La mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes est passée de 192 en 1996 à 202 en 1999. La mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes a augmenté, passant de 649 en 1996 à plus de 800 en 1999. L'incidence des enfants dont le poids à la naissance est inférieur à 2,5 kilogrammes était de 4,9 pour cent en 1992 et de 11,2 pour cent en 1998. La prévalence de la tuberculose et du VIH/SIDA a aggravé la situation. Un million de personnes sont déjà mortes du VIH/SIDA; 20 pour cent des personnes entre 15 et 49 ans vivent avec le VIH. Le taux est estimé actuellement à 28 pour cent dans les villes et 13 pour cent dans les zones rurales. Autant d'hommes que de femmes sont infectés, mais les femmes sont particulièrement défavorisées, car c'est à elles que revient la charge de s'occuper des malades, et elles disposent de moins de temps pour des activités productives ou pour les enfants.
33. Le VIH/SIDA continue d'avoir un impact négatif sur l'état nutritionnel des ménages pauvres victimes de la faim. Les ménages restent démunis, principalement du fait que le soutien de famille est malade ou mort, et que les ressources disponibles sont absorbées par



les soins médicaux. La production vivrière et les autres sources de revenus sont réduites. De ce fait, la consommation ne suffit pas à couvrir les besoins énergétiques minimums. Les capacités limitées des institutions publiques, l'insuffisance des ressources sanitaires et la pénurie de personnel qualifié accentuent encore le problème.

34. Le PAM fournira des intrants alimentaires au programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables; le gouvernement et d'autres organisations fourniront des intrants complémentaires dans le domaine de la santé. Le but est d'améliorer l'état nutritionnel. Grâce à une approche sectorielle globale, qui inclut des partenariats avec les institutions des Nations Unies, la société civile et le gouvernement, le PAM appuiera des activités telles que l'éducation sanitaire et nutritionnelle, l'acquisition d'aptitudes utiles à la vie, y compris la sensibilisation au VIH/SIDA et la formation en matière d'activités génératrices de revenus, pour garantir que les mères et les soignants acquièrent des connaissances et des compétences en matière de nutrition et de santé. Cela devrait accroître la capacité des mères, des ménages pauvres et des autres soignants à assurer la sécurité nutritionnelle de leurs enfants et de leur famille, même après l'achèvement du projet.

Objectifs et avantages escomptés

35. Les objectifs à long terme du programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables sont les suivants:
- améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë et chronique, des femmes enceintes et des mères allaitantes, et des personnes vivant avec la tuberculose ou le VIH/SIDA;
 - accroître la participation et les capacités des ménages, des communautés et des prestataires de services en matière d'activités portant sur l'alimentation et la nutrition au sein de la communauté; et
 - améliorer les pratiques en matière de nutrition, d'hygiène et de santé.
36. Les résultats escomptés sont les suivants:
- réduction de 10 pour cent de la malnutrition aiguë et chronique et de la mortalité liée à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans;
 - augmentation de 50 pour cent des pratiques améliorées en matière de nutrition et de santé;
 - réduction du taux de transmission du VIH/SIDA de la mère à l'enfant; et
 - augmentation du nombre d'institutions communautaires et de prestataires de services formés pour fournir aux ménages vulnérables des soins et une éducation dans les domaines de la nutrition, de la santé et du VIH/SIDA.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

37. L'aide alimentaire du PAM jouera un rôle crucial en réduisant la mortalité due à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans et en prévenant les effets de la famine saisonnière et des déficiences en micronutriments chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les personnes vivant avec le VIH/SIDA, y compris les patients des hôpitaux ou des centres sanitaires et nutritionnels communautaires. Elle augmentera la qualité et l'espérance de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA, afin de leur permettre de contribuer à la sécurité alimentaire du ménage. L'aide alimentaire incitera également les mères, les bénéficiaires, les soignants et les membres de la famille en bonne santé à participer à la formation en matière de santé, de nutrition, de sensibilisation au VIH/SIDA et d'activités génératrices de revenus.



Stratégie d'exécution

38. Le Ministère de la santé mènera les activités par le biais du comité central de la santé et de conseils sanitaires au niveau de la province, de l'hôpital et du district. Ces conseils sanitaires seront chargés de l'exécution, de la coordination et de la supervision au niveau du district, en collaboration avec le Ministère de la santé, le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des pêches, le Ministère du développement communautaire et des services sociaux, le Ministère des collectivités locales et du logement, ainsi que des ONG. Les organisations communautaires se chargeront des soins à domicile aux patients atteints par le VIH/SIDA ou la tuberculose, avec l'appui des ONG. Les hommes et les femmes seront encouragés à participer pour renforcer la prise de décisions au niveau local. On mettra l'accent sur l'intégration des activités du programme aux activités communautaires relatives au contrôle et à la promotion de la croissance, à la gestion intégrée des maladies infantiles, aux soins à domicile, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Bénéficiaires et avantages escomptés

39. Les bénéficiaires seront les suivants:

- 86 250 enfants sous-alimentés âgés de 6 mois à 5 ans fréquentant les centres nutritionnels communautaires (17 250 par an). Ils recevront une ration journalière à emporter qui sera doublée afin d'être partagée avec les membres du ménage;
- 20 000 enfants dans les hôpitaux (4 000 par an) recevront trois repas cuisinés par jour;
- 35 000 femmes enceintes et mères allaitantes sous-alimentées (7 000 par an) recevront des rations familiales sèches pendant la période de soudure; et
- 32 253 personnes vivant avec le VIH/SIDA et les personnes à leur charge (161 255 bénéficiaires) recevront des rations familiales sèches par le biais de soins à domicile pendant un an.

Les rations seront revues lors de l'examen préalable.

40. Pour assurer un maximum d'efficacité, le ciblage sera affiné au cours de l'examen préalable afin d'atteindre les groupes d'âge les plus à risque. Les communautés identifieront les ménages visés. Le PAM, l'UNICEF, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'OMS, le FNUAP et les ONG favoriseront l'organisation d'ateliers de formation en matière d'alimentation et de nutrition, de pratiques de sevrage, de soins à domicile, de santé génésique et de sensibilisation générale au VIH/SIDA et d'éducation à l'intention des agents communautaires chargés de la nutrition et de la santé, des soignants communautaires et des sages-femmes. Parmi les autres avantages figureront des activités génératrices de revenus à l'intention des soignants et des groupements communautaires.

Appui, coordination et partenariats

41. Le PAM mobilisera des ressources alimentaires et autres et fournira un soutien technique en vue de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation. Dans le cadre du Plan-cadre, les donateurs et l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, le FNUAP, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et la FAO fourniront un appui technique, financier et matériel. Les ONG, les organisations communautaires, les églises, les organismes caritatifs et autres prestataires de services fourniront un appui technique aux activités communautaires, y compris des ressources humaines, matérielles et financières, la planification, la distribution des vivres, la mobilisation de la communauté, la formation à des activités génératrices de revenus et les soins à domicile. Dans le cadre du plan national d'action pour la nutrition, le Ministère de la santé continuera de mener et d'appuyer des



activités communautaires ayant trait à la formation et à la planification, ainsi qu'au financement des centres sanitaires et nutritionnels et de leur équipement. Le Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA/les maladies sexuellement transmissibles/la tuberculose et son Secrétariat fourniront des orientations et un appui aux interventions contre ces maladies.

42. La coordination sera assurée par le biais des comités de coordination du développement au niveau du district. Le PAM et ses partenaires renforceront les capacités des conseils sanitaires de district pour leur permettre de lancer et d'administrer des programmes communautaires intégrés en matière de nutrition et de santé.

Dispositif de suivi

43. Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été mis au point par le biais de l'approche du cadre logique pour les mécanismes de suivi au niveau de la communauté. On s'efforcera d'intégrer les indicateurs dans le système d'information pour la gestion sanitaire et la vérification des résultats. Les conseils sanitaires de district et les ONG partenaires seront chargés de recueillir des données sur la distribution des vivres. Des rapports de situation trimestriels et des rapports sur l'exécution des projets seront élaborés par le comité central de la santé à partir des données fournies par les districts et soumis au Ministère de la santé, au Ministère des finances et de la planification nationale et au PAM. Des enquêtes participatives et des évaluations nutritionnelles seront menées pour compléter les données du système d'information pour la gestion sanitaire.

Estimation des coûts

44. Cette activité nécessitera 20 926 tonnes de vivres, pour un coût opérationnel direct s'élevant à 10 535 210 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 1 053 521 dollars.

Activité fondamentale 3: Vivres pour la création d'actifs

Orientation stratégique

45. Cette activité répondra à la priorité 3 de la politique relative à l'aide alimentaire et au développement, à savoir permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver. Elle améliorera la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier dans les zones vulnérables aux catastrophes naturelles, par la création d'actifs qui leur permettra d'y résister, tels qu'une infrastructure de maîtrise et de récolte des eaux, le renforcement des berges, l'application de mesures appropriées pour préserver les ressources, la construction d'ouvrages fondamentaux pour protéger l'environnement, la sensibilisation au VIH/SIDA et à la problématique hommes-femmes et la formation pour acquérir des moyens de subsistance durables et des aptitudes utiles à la vie.

Analyse des problèmes

46. Soixante-treize pour cent de la population zambienne connaît une insécurité alimentaire chronique. Ces dix dernières années, les pénuries alimentaires au niveau du ménage et au niveau national ont augmenté. La production céréalière par habitant a reculé, passant de 235 kilogrammes à la fin des années 80 à 173 kilogrammes à la fin des années 90; les importations nettes sont passées de 161 000 tonnes à 249 000 tonnes au cours de la même période. Les besoins d'importations céréalières pour 2001–2002 sont estimés à 268 000 tonnes (FAO/Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR), 2001). La



consommation de maïs par habitant a accusé un fort recul, passant de 153,2 kilogrammes au début des années 90 à 123,3 kilogrammes en 1996–1997.

47. L'insécurité alimentaire en Zambie s'explique par une combinaison de facteurs. Les sécheresses récurrentes et les inondations ont touché 1,3 million de personnes pendant la campagne 2000–2001. Parmi les autres problèmes figurent le manque d'accès aux intrants agricoles, l'insuffisance de l'infrastructure (routes de desserte et d'accès communautaire, notamment), le faible niveau de technologie et d'investissement, et les bas revenus, qui ont ralenti la croissance de l'agriculture et de la production vivrière, en particulier dans les zones exposées à la sécheresse des provinces de l'ouest, du sud et de l'est. Au niveau des ménages et de la communauté, la sécurité alimentaire est limitée par le mauvais état des routes d'accès, les compétences insuffisantes en matière d'agriculture durable, la dégradation des sols et de l'environnement, les mauvaises pratiques en matière de conservation et de gestion des vivres, la dépendance à l'égard de l'aide et la lente évolution des mentalités en matière de diversification des cultures et des moyens de subsistance. Cette situation a été aggravée par des facteurs tels que la hausse des prix des produits alimentaires, due au retrait des subventions, et la diminution des revenus du ménage à cause du chômage et du VIH/SIDA.
48. La pauvreté en Zambie est généralisée, profondément enracinée et touche plus particulièrement les femmes. À la fin des années 90, 32 pour cent des ménages dirigés par une femme devaient recourir à des mesures extraordinaires pour survivre, contre 26 pour cent des ménages dirigés par un homme. Malgré les réformes juridiques positives et les mesures prises par le gouvernement en faveur des femmes, le droit coutumier et les pratiques traditionnelles continuent de placer les femmes en situation d'infériorité par rapport aux hommes pour ce qui est des droits d'héritage des biens, de la propriété foncière, des revenus, de la participation à la vie civique, de l'aptitude à lire et à écrire et de la maîtrise de la fécondité. Démunies et privées de droit, certaines d'entre elles en sont réduites à faire du commerce sexuel, ce qui les expose davantage encore au VIH/SIDA. Pourtant, malgré leur accès limité aux terres, les femmes représentent jusqu'à 70 pour cent de la main-d'oeuvre dans les fermes de subsistance et participent en nombre croissant à la production de cultures de rente.
49. En 1999, le taux d'analphabétisme des Zambiennes était de 30 pour cent, contre 15 pour cent pour les hommes (Banque mondiale). En 1998, la part des femmes dans la main-d'oeuvre totale était inférieure de 12 pour cent à celle des hommes (bilan commun de pays, 2000). Les femmes sont largement exclues du processus décisionnel formel; 10 pour cent d'entre elles occupent des postes politiques clés, ce qui est moins que dans la plupart des pays de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe. Du fait des inégalités entre les sexes, les femmes maîtrisent moins leur fécondité. Bien que les méthodes de contraception modernes soient bien connues, la prévalence de la contraception est faible; elle a été estimée à 26 pour cent seulement en 1996. Les taux de mortalité maternelle ont augmenté, ce qui s'explique en grande partie par le faible niveau d'éducation des femmes, les grossesses précoces, la mauvaise gestion de la grossesse, les carences en micronutriments, la tuberculose et le VIH/SIDA.
50. Les communautés visées sont souvent entravées par leur faible capacité à assumer des responsabilités en matière de gestion des actifs créés lors des catastrophes. Les pauvres victimes de la faim sont généralement incapables de mettre en place et de préserver ces structures, car ils n'ont pas reçu de formation formelle et ne peuvent interrompre la quête menée jour après jour pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Objectifs et avantages escomptés



51. Les objectifs à long terme sont les suivants:

- créer et préserver des actifs qui permettent directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire, et aux ménages vulnérables de se préparer et de réagir en cas de catastrophe;
- encourager les ménages à acquérir des compétences pour trouver des moyens de subsistance durables, en particulier ceux frappés par le VIH/SIDA et dirigés par une femme, un enfant ou une personne âgée; et
- accroître les capacités des structures dirigeantes au niveau de la communauté, avec une forte participation des femmes des communautés visées à la gestion et à la préservation des actifs.

52. Les avantages escomptés de cette activité fondamentale sont les suivants:

- accroissement du nombre de ménages bénéficiant de la sécurité alimentaire;
- accroissement des actifs créés, avec 60 pour cent des actifs communautaires permettant aux ménages de parvenir à la sécurité alimentaire, et de se préparer et de réagir en cas de catastrophe;
- accroissement des capacités à faire face au VIH/SIDA et aux catastrophes naturelles récurrentes;
- renforcement des capacités des ménages à améliorer leurs revenus, en particulier ceux vivant avec le VIH/SIDA et dirigés par une femme, un enfant ou une personne âgée; et
- augmentation de 50 pour cent de l'accès des femmes à des actifs adaptés à leurs besoins et à leurs capacités, ainsi que de la propriété de ces actifs.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

53. L'aide alimentaire servira à encourager les ménages pauvres victimes de la faim, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales, à investir du temps et des ressources dans la création et la remise en état d'actifs et permettra d'atténuer la faim à court terme, tout en contribuant à la satisfaction des besoins énergétiques journaliers minimums.

Stratégie d'exécution

54. Cette activité sera exécutée par des ONG en collaboration avec les conseils de district et les dirigeants communautaires, sous la supervision générale du Ministère du développement communautaire et des services sociaux. Pour faciliter la participation des bénéficiaires et assurer la bonne préservation des actifs créés, des structures institutionnelles telles que des équipes de gestion du développement communautaire, seront mises en place, avec une formation, les femmes étant encouragées à jouer un rôle de premier plan. Le comité directeur sera présidé par le Ministère du développement communautaire et des services sociaux et comprendra des ONG chargées de l'exécution et les ministères compétents. Le renforcement des capacités des partenaires d'exécution et des bénéficiaires —hommes et femmes— sera assuré par le biais de programmes d'assistance technique menés par les institutions des Nations Unies, avec le financement de donateurs et du PAM. Les activités seront menées pendant la période de soudure, en particulier dans les zones rurales, pour garantir qu'on puisse y participer sans perturber le calendrier agricole normal. Pour veiller à ce que les activités ne constituent pas une charge supplémentaire pour les femmes, on effectuera une analyse en vue de s'assurer que les mécanismes de défense mis en place par les femmes sont conformes aux recommandations de l'évaluation.



Bénéficiaires et avantages escomptés

55. Le projet s'adressera à 65 278 ménages pauvres victimes de la faim, soit 326 390 bénéficiaires, qui recevront une ration familiale, aussi bien dans les villes que dans les zones rurales. Au moins 60 pour cent des bénéficiaires seront des femmes, et 50 pour cent des actifs créés le seront pour leur profit direct et resteront sous leur contrôle. Dans ce but, on veillera à ce que les femmes jouent un rôle de premier plan et soient bien représentées à tous les échelons du processus décisionnel pour ce qui est de la gestion des vivres et des actifs créés, conformément à la circulaire ED2001/10 sur l'accès des femmes aux actifs, y compris les terres. Le personnel technique et administratif au niveau de la communauté et du district recevra une formation appropriée.

Appui, coordination et partenariats

56. Le comité directeur passera en revue les projets normalisés vivres pour la création d'actifs pour les adapter à la situation du pays. Le Ministère du développement communautaire et des services sociaux coordonnera les activités vivres pour la création d'actifs avec les partenaires d'exécution. On sollicitera une assistance technique auprès des institutions spécialisées des Nations Unies et des ministères à vocation technique.

Dispositif de suivi

57. Des indicateurs de suivi et d'évaluation ont été mis au point grâce au cadre logique et seront affinés lors de l'examen préalable pour le suivi et l'évaluation des résultats. Le Ministère du développement communautaire et des services sociaux veillera à ce que les partenaires d'exécution suivent les activités et soumettent des rapports de situation trimestriels et des rapports sur l'exécution des projets, aussi bien à lui qu'au Ministère des finances et de la planification nationale et au PAM. Un examen à mi-parcours sera entrepris; un examen final sera effectué au cours de la dernière année du programme de pays.

Estimation des coûts

58. Au titre de cette activité, 20 093 tonnes de vivres seront nécessaires, pour un coût opérationnel direct s'élevant à 8 335 788 dollars. La contribution du gouvernement à cette activité est estimée à 833 580 dollars.

Opérations d'urgence, interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) et opérations spéciales

59. La Zambie est particulièrement vulnérable aux catastrophes et compte en outre la présence de nombreux réfugiés venant des pays voisins; leur chiffre, estimé actuellement à 260 000, ne cesse d'augmenter. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont également nombreuses, ce qui exerce une pression croissante sur des ressources naturelles, sociales et économiques déjà très sollicitées. Ces facteurs contribuent à la dégradation de la sécurité nationale, à l'insécurité alimentaire, à l'accès limité aux services sociaux fondamentaux et à la terre pour les Zambiens et à la perturbation des échanges transfrontières dans la plupart des régions. Le PAM apporte une aide à environ 117 000 réfugiés par le biais de l'IPSR 10071, qui a été approuvée en 2001. Cette IPSR répondra aux besoins alimentaires des réfugiés qui sont arrivés dans le pays depuis 1999 et aux besoins des groupes les plus vulnérables —veuves, personnes âgées et personnes vivant avec le VIH/SIDA ou la tuberculose— parmi la population actuelle de réfugiés. Une planification d'urgence est entreprise chaque année avec le gouvernement et les partenaires pour fournir une transition entre le développement et les opérations d'urgence.



Activités d'appui au titre du programme de pays

60. Les activités d'appui suivantes sont prévues au titre du programme de pays:
- planification d'urgence à l'appui des activités menées par le gouvernement et le PAM pour prévoir et réagir rapidement en cas de situation d'urgence; le financement nécessaire à cette activité est estimé à 200 000 dollars; et
 - plaidoyer contre la faim, en vue d'accroître les ressources alimentaires et les articles non alimentaires pour répondre aux besoins du PAM; le coût de cette activité est estimé à 100 000 dollars.

Principaux problèmes, hypothèses et risques

61. Les principales hypothèses sont les suivantes:
- le processus de décentralisation et d'autonomie des communautés sera mis en oeuvre rapidement, ce qui permettra de confier aux autorités locales les responsabilités en matière d'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de coordination des services de développement, qui sont essentiels pour l'appui au développement communautaire;
 - le gouvernement et le PAM renforceront le cadre institutionnel de gestion et de contrôle du programme de pays, afin de faciliter l'intégration effective et les liens entre le programme de pays et les activités de développement; et
 - le gouvernement et les donateurs mobiliseront également des ressources et des articles non alimentaires pour compléter l'aide alimentaire du PAM.

PROCESSUS DE GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

62. Des examens préalables seront menés pour chaque activité, afin de déterminer leur viabilité sur le plan technique, social, économique et logistique, d'assurer la cohérence, la durabilité et l'établissement de liens, ainsi que pour rédiger les résumés d'activité. On sollicitera l'assistance technique des institutions spécialisées des Nations Unies. L'aide à l'enseignement de base, en sa qualité de nouvelle activité, sera examinée en collaboration avec l'UNICEF, la FAO et l'UNESCO. Les examens s'intéresseront tout particulièrement aux questions relatives aux capacités des homologues en matière d'exécution, de suivi, de VIH/SIDA et d'intégration de la problématique hommes-femmes. Le gouvernement, la FAO, ONUSIDA, le FNUAP, l'UNESCO, l'UNICEF, l'OMS et les donateurs menant des activités similaires seront tous impliqués dans le processus. Ces examens commenceront dès que le programme de pays aura été approuvé. Ils permettront d'identifier des repères pour l'exécution, qui permettront le suivi et l'évaluation des activités.
63. Le PAM mettra en place un comité d'examen local chargé de passer en revue chaque résumé d'activité. Le compte-rendu des délibérations de ce comité et le résumé d'activité révisé seront soumis, par le biais du comité technique du programme de pays, au comité national de gestion du programme de pays présidé par le Ministère des finances et de la planification nationale et composé de membres provenant des institutions des Nations Unies présentes dans le pays, de donateurs, des ministères compétents et de certaines ONG. Après l'aval du comité de gestion du programme de pays, le PAM soumettra au siège le budget concernant les coûts opérationnels directs (COD).



Exécution du programme

Dotation en effectifs du bureau de pays

64. Le programme de pays conservera la structure 1, 2, 3 pour le budget administratif d'appui au programme. Compte tenu de l'élargissement des activités vivres pour la création d'actifs et aide à l'enseignement de base, des distances en jeu et des difficultés d'accès, chaque activité devra être dotée d'un fonctionnaire et de personnel d'appui. Le bureau de pays sollicitera aussi les services des programmes des Volontaires des Nations Unies et des administrateurs auxiliaires. Une formation sera nécessaire en matière de suivi et d'évaluation, d'analyse du cadre logique, de problématique hommes-femmes, de VIH/SIDA, de méthodes participatives, de procédures administratives et financières, d'applications, de systèmes et procédures, ainsi que de gestion des situations d'urgence de base.

Gestion nationale du programme de pays

65. Après l'approbation du programme de pays par le Conseil d'administration, le PAM mettra au point un accord pour 2002–2006, qui devra être signé par le Ministère des finances et de la planification nationale. Après l'achèvement, l'approbation et la signature par le directeur de pays de chaque descriptif d'activité, le PAM élaborera un contrat opérationnel pour chaque activité, qui définira les obligations de chacune des parties. Les ministères responsables de chaque activité et le Ministère des finances et de la planification nationale signeront le contrat au nom du gouvernement et le représentant du PAM le signera au nom du PAM. Les partenaires seront dans l'obligation, aux termes du contrat, de respecter les Engagements du PAM en faveur des femmes.
66. Le Ministère du développement communautaire et des services sociaux sera chargé de la coordination au niveau national et présidera le comité de gestion du programme de pays, qui sera responsable de la supervision générale du programme de pays et de l'établissement et de la réévaluation des liens et des synergies avec les autres programmes de développement menés au niveau national; il se réunira deux fois par an. Sous l'autorité du comité de gestion du programme de pays, le comité technique du programme de pays, composé de fonctionnaires techniques des ministères, d'ONG et de partenaires et coprésidé par le Ministère du développement communautaire et le PAM, sera responsable de la conception, des dispositions concernant l'exécution, ainsi que du suivi et de l'évaluation des activités et de leur intégration dans les programmes de développement menés au niveau national. Le comité directeur, présidé par le ministre chargé de l'exécution, servira de structure de coordination et de gestion.

Faciliter la participation des bénéficiaires

67. Les activités du programme seront planifiées et exécutées avec un fort degré de participation communautaire. S'agissant du programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables, on insistera tout particulièrement sur l'alimentation complémentaire et la mise en place d'activités génératrices de revenus au niveau de la communauté. La large participation des mères, des agents et volontaires dispensant des soins de santé primaire et des sages-femmes permettra d'améliorer les pratiques alimentaires. L'alimentation dans les écoles exigera aussi la participation active de la communauté, ainsi que la volonté de cogérer les activités génératrices de revenus dans les écoles communautaires.
68. Des comités d'activité et des comités de préservation des actifs seront élus par les communautés et seront chargés de la planification au niveau communautaire. Ces comités et les comités de coordination du développement au niveau du district dans les



communautés bénéficiaires aideront à mobiliser les populations, y compris les femmes, et contribueront à la formation qui sera dispensée aux équipes de gestion du développement communautaire et aux comités de gestion des activités en matière de prise de décisions.

Apports complémentaires du gouvernement et d'autres partenaires

69. Pour chaque activité du programme de pays, la contribution du gouvernement consistera à couvrir les salaires du personnel et les coûts opérationnels. Le PAM et le gouvernement mobiliseront des articles non alimentaires auprès des donateurs et des partenaires. S'agissant de l'aide à l'enseignement de base, la fourniture d'un nombre adéquat d'enseignants, de salles de classe, d'installations d'approvisionnement en eau et d'assainissement par le gouvernement ou d'autres partenaires sera imposée comme condition à l'élargissement de l'appui accordé par le PAM à cette activité.

Achat des vivres et logistique

70. Le PAM livrera les produits à Lusaka et adoptera une stratégie souple, achetant des céréales sur place lorsque des excédents seront disponibles et les important dans les périodes de sécheresse ou de pénurie. Les produits qui ne sont pas disponibles localement ou dont les prix ne sont pas compétitifs seront achetés à l'extérieur du pays, avec l'assistance technique du Bureau régional des achats de Harare. Les achats locaux seront conformes aux directives et procédures du PAM dans ce domaine. La qualité des aliments continuera d'être évaluée régulièrement. L'unité d'exécution appuiera le transport des vivres. Le gouvernement continuera d'accorder des exemptions de taxes et des dérogations afin d'assurer la livraison en temps voulu des produits alimentaires. Le stockage des vivres et des intrants non alimentaires sera assuré par le gouvernement. Étant donné que la Zambie est classée parmi les PMA et les pays à faible revenu et à déficit vivrier, le PAM prendra à sa charge la totalité des coûts de transport intérieur et de manutention de Lusaka ou d'autres points d'achat locaux et régionaux jusqu'aux sites de projet.

Préparation de plans de travail et du budget annuels

71. Les partenaires d'exécution, en consultation avec le PAM, élaboreront des plans de travail annuels sur la base des chiffres concernant les ressources disponibles et des résultats des opérations du programme de pays. S'il semble nécessaire de réaffecter les ressources entre les activités, le comité de gestion du programme de pays prendra les décisions qui s'imposent, compte tenu des renseignements sur l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) et des rapports sur la filière des produits.

Durabilité

72. La durabilité s'appuiera sur la participation de la communauté à l'identification et à l'exécution des activités et sur les partenariats avec le gouvernement. La création de capacités à l'intention des communautés, en particulier les femmes, permettra de faire en sorte que les personnes chargées de gérer et de préserver les actifs créés grâce à l'aide alimentaire ont effectivement participé à leur création et en sont propriétaires, et qu'ils disposent des compétences et des moyens pour les préserver. L'adoption par le gouvernement de modèles améliorés pour les interventions relatives à la nutrition et à l'éducation, impliquant la participation de la communauté, permettra d'assurer la durabilité.



Suivi et vérification des comptes du programme

73. Le PAM introduira les principes et méthodes de gestion axée sur les résultats dans les activités de suivi et d'évaluation, et utilisera la base de données du bilan commun de pays, les données de référence et les enquêtes sur les conditions de vie ainsi que les enquêtes sur la santé et la nutrition. Le Ministère du développement communautaire et des services sociaux sera chargé de la supervision des dispositions de suivi et d'évaluation pour le programme de pays. L'évaluation des résultats du programme de pays incombera principalement au gouvernement, avec l'aide du PAM. Des rapports annuels seront élaborés par le comité technique du programme de pays et examinés par le comité de gestion du programme de pays. Les principales parties prenantes seront impliquées dans l'examen à mi-parcours. Des procédures existent déjà en matière de suivi et d'établissement des rapports pour les activités vivres pour la création d'actifs et le programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables et seront mises en place pour l'aide à l'enseignement de base. Le gouvernement, par le biais du Bureau du vérificateur général du Ministère des finances et de la planification nationale, soumettra au PAM des comptes annuels.

Activités complémentaires

74. Si des ressources supplémentaires sont dégagées, les activités du programme de pays seront complétées par l'élargissement du programme de nutrition destiné aux groupes vulnérables aux soins à domicile, ce qui permettra d'atteindre 5 000 ménages supplémentaires par an, soit 125 000 bénéficiaires pendant toute la durée du programme de pays. Pour cette composante, 11 970 tonnes de vivres seront nécessaires, pour un coût s'élevant à 5 170 862 dollars. La contribution du gouvernement devrait se monter à 517 086 dollars.

Évaluation

75. Des rapports d'achèvement des activités seront élaborés à la fin de chaque activité. Environ deux ans avant la présentation du prochain programme de pays, à la fin 2004, le programme de pays sera évalué pour s'assurer qu'il est bien adapté et que ses buts et objectifs sont toujours pertinents et sont atteints. Ce calendrier permettra de tenir compte dans le prochain programme de pays des recommandations formulées à la suite de l'évaluation.

RECOMMANDATION

76. Pour le programme de pays proposé pour la Zambie, qui couvre la période 2002—2006, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver, dans la limite des ressources disponibles, l'allocation de 24 896 953 dollars E.-U., couvrant la totalité des coûts opérationnels directs de base, et de donner son aval à une allocation estimée à 5 170 862 dollars pour des activités complémentaires.



ANNEXE I

RÉSUMÉ DU SSP POUR LA ZAMBIE (WFP/EB.3/2001/7/4)

La Zambie, qui est classée au rang des pays les moins avancés (PMA) et dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant n'est que de 300 dollars E.-U., compte parmi les pays les plus pauvres du monde. Bien que le pays possède un immense potentiel pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire, l'insécurité alimentaire aux niveaux de la nation et des ménages continue de s'aggraver, comme l'indiquent aussi bien le déclin de la production céréalière par habitant que le volume des importations annuelles nettes. En dépit d'un accroissement global de la contribution du secteur agricole à l'économie nationale, celui-ci reste particulièrement vulnérable en raison de catastrophes naturelles répétées, d'épizooties, du manque d'accès aux principaux intrants et de la défiance des agriculteurs vis-à-vis de la diversification des cultures. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont généralisées dans les zones rurales, mais ces dernières années elles se sont aggravées aussi dans les zones urbaines.

Le présent schéma de stratégie de pays (SSP) de la deuxième génération a été établi dans le contexte du bilan commun de pays du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des priorités stratégiques du gouvernement établies dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté et de la politique du PAM visant à favoriser le développement. Il puise dans l'expérience acquise avec la mise en œuvre du programme de pays actuel et tient compte des recommandations issues de l'évaluation de ce programme de pays.

Les principaux objectifs stratégiques demeurent en grande partie inchangés par rapport à ceux du programme de pays actuel, mais le nouveau SSP propose de réorienter les activités menées au titre de ce programme pour mieux appuyer le secteur de l'éducation, et pour mener des initiatives visant à aider les communautés et les ménages à reconstituer leurs actifs et à se doter de moyens de subsistance durables. Le programme de pays se concentrera sur les principaux objectifs du Plan-cadre des Nations Unies et, par conséquent, contribuera à répondre au droit de tous les Zambiens d'avoir un niveau de vie acceptable. Conformément à la politique du PAM visant à favoriser le développement (décision 1999/EB.A/2), les ressources du PAM seront mises au service des objectifs suivants:

- permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de satisfaire leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes;
- permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver; et
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les régions vulnérables à des crises répétées de cette nature.

Les activités futures se concentreront exclusivement sur les zones les plus pauvres, qui se caractérisent par l'insécurité alimentaire chronique, les taux élevés de malnutrition et une forte prévalence de bénéficiaires atteints par le VIH/SIDA. Les ressources alimentaires du PAM, combinées avec les ressources non alimentaires, se répartiront entre trois activités fondamentales: vivres pour la création d'actifs, dans laquelle s'intégrera la poursuite de l'appui au gouvernement pour la gestion et l'atténuation des effets des catastrophes et l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV); aide à l'enseignement primaire; et alimentation complémentaire. En outre, les catastrophes naturelles et dues à l'homme demeureront au centre de l'attention. Dans une zone sujette à des perturbations naturelles se développant



rapidement et à des situations d'urgence imputables à l'homme, développer les capacités du gouvernement et des ménages ciblés de répondre à ces éventualités demeurera une priorité pour le bureau de pays.

PRINCIPAUX POINTS SOULEVÉS DURANT LE DÉBAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE SSP POUR LA ZAMBIE (WFP/EB.3/2001/15)

Le Conseil a donné son aval au SSP, en notant que la stratégie et les objectifs arrêtés dans le document étaient conformes aux priorités du Gouvernement zambien, ainsi qu'à la politique du PAM visant à favoriser le développement. Il s'est félicité des efforts mis en oeuvre pour résoudre les graves problèmes liés à la pandémie VIH/SIDA, qui a frappé particulièrement durement la Zambie. Un membre s'est référé au document de la Banque mondiale/du FMI sur la stratégie de lutte contre la pauvreté en Zambie, que le bureau de pays a été encouragé à prendre en compte pour préparer son programme de pays. Le Secrétariat a répondu que l'Équipe des Nations Unies dans le pays avait activement participé à l'élaboration de ce document et que le PAM, en tant que membre de cette équipe, continuerait à suivre les débats.

Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'associer davantage les autorités et les populations locales pour atteindre les objectifs du programme futur. Le Secrétariat a garanti au Conseil que le programme de pays mettrait l'accent sur les partenariats.

Plusieurs membres ont rappelé l'importance du ciblage des activités et de leur classement par ordre de priorité, ainsi que de la nécessité de l'analyse ACV à cette fin. Le Secrétariat a indiqué au Conseil que les ménages et des orphelins touchés par le VIH/SIDA seraient les principaux groupes cibles du programme futur.

Certains membres ont précisé que le potentiel agricole de la Zambie était considérable et que l'aide alimentaire devrait donc être utilisée avec précaution en milieu rural, tout en veillant à résoudre les problèmes sous-jacents en prenant les mesures appropriées de politique agricole et rurale.

Un membre a instamment prié le bureau de pays de donner plus de précisions sur le suivi et l'évaluation dans son programme à venir. Un autre membre a félicité le bureau de pays d'entretenir des liens dynamiques avec les donateurs dans le pays, notant que cela contribuait à stimuler le débat sur les orientations en cours et le classement des opérations par ordre de priorité.

Le Conseil a encouragé le Secrétariat à utiliser l'aide alimentaire pour améliorer la condition de la femme, en collaboration avec les autorités nationales. Le Secrétariat a répondu qu'une politique nationale de promotion de la femme existait, et que le PAM travaillerait avec le gouvernement pour intégrer les divers aspects de la parité hommes-femmes dans le programme de pays.



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Hiérarchie des résultats**Indicateurs de résultats de l'activité****Hypothèses et risques****But au niveau national**

L'objectif central du gouvernement est de ramener les niveaux de pauvreté de 73 pour cent en 1998 à 50 pour cent d'ici 2015, par le biais de mesures permettant d'augmenter les capacités et les possibilités de l'ensemble des Zambiens, en particulier les pauvres.

Réduction du taux de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, de 73 pour cent à moins de 50 pour cent en 2015.

Climat politique favorable, caractérisé par la paix et la stabilité.

Volonté du gouvernement de mettre en oeuvre des stratégies et des cadres visant à atténuer la pauvreté.

Renversement des incidences négatives du VIH/SIDA sur la situation socio-économique de la Zambie.

But du programme de pays

Renforcer les capacités des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier ceux qui ont à leur tête une femme seule, un enfant ou une personne âgée, à prendre en charge leur propre développement de manière durable et à résister aux catastrophes naturelles, tout en s'attachant à la problématique hommes-femmes et à la pandémie de VIH/SIDA.

Indicateurs d'impact

Réduction de 50 pour cent de l'insécurité alimentaire chronique et à court terme des ménages vulnérables visés.

Augmentation progressive, en pourcentage, du taux d'alphabétisation des groupes cibles, en particulier les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables.

Réduction de 60 pour cent de la prévalence de la malnutrition chronique, de 50 pour cent de l'insuffisance pondérale parmi les enfants de moins de 5 ans et de 70 pour cent des taux de mortalité maternelle liée à la malnutrition parmi la population visée.

Réduction de l'impact du VIH/SIDA/de la tuberculose sur la situation socio-économique des ménages touchés.


Mise en oeuvre suffisamment rapide du processus de décentralisation et d'autonomie des communautés afin que les autorités locales puissent assurer les responsabilités en matière d'exécution des activités appuyées par l'aide alimentaire et de coordination des services de développement, qui sont essentiels pour l'appui au développement communautaire.

Le gouvernement et le PAM renforceront le cadre institutionnel pour la gestion et le contrôle du programme de pays, afin de faciliter l'intégration effective et les liens entre le programme de pays et les activités de développement.

Poursuite de l'engagement du gouvernement et des donateurs à l'égard des activités fondamentales du programme de pays.



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet du programme de pays (objectifs à long terme de chaque activité)	Indicateurs de résultats du programme de pays	Hypothèses et risques
<p>1. Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de base, notamment des filles, des orphelins et des enfants issus de ménages pauvres victimes de la faim, ainsi que le taux d'achèvement de la scolarité.</p>	<p>Augmentation de 20 pour cent des taux d'inscription des filles à l'école primaire d'ici 2006.</p> <p>Réduction de 50 pour cent par an des taux d'abandon de la scolarité.</p> <p>Maintien d'un taux de fréquentation de 80 pour cent dans les écoles visées.</p> <p>Augmentation en pourcentage des taux d'achèvement de la scolarité, en particulier parmi les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables.</p>	<p>Maintien des stratégies et priorités nationales actuelles en matière d'éducation au cours des 10 prochaines années.</p>
 <p>2. Améliorer l'état nutritionnel et réduire la mortalité liée à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition chronique, les femmes enceintes et les mères allaitantes et les personnes vivant avec la tuberculose ou le VIH/SIDA.</p>	<p>Réduction de 50 pour cent des taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans.</p> <p>Taux d'insuffisance pondérale à la naissance ramenés à moins de 5 pour cent d'ici 2006.</p> <p>Réduction de 10 pour cent de la prévalence de la malnutrition chronique, de l'insuffisance pondérale et des carences en micronutriments parmi les enfants de moins de 5 ans d'ici 2006.</p> <p>Réduction de 50 pour cent du taux de mortalité maternelle liée à la malnutrition.</p> <p>Augmentation du nombre de personnes appliquant les aptitudes utiles à la vie qui leur ont été inculquées et se consacrant à des activités génératrices de revenus pour réduire l'impact du VIH/SIDA.</p>	<p>La volonté du gouvernement de lutter contre la malnutrition reste l'une des priorités nationales.</p>

PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet du programme de pays (objectifs à long terme de chaque activité)	Indicateurs de résultats du programme de pays	Hypothèses et risques
<p>3. Améliorer la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages pauvres victimes de la faim, en particulier dans les zones vulnérables aux catastrophes naturelles.</p>	<p>80 pour cent des actifs créés et préservés permettent directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire, et de se préparer et de réagir en cas de catastrophe.</p> <p>Augmentation en pourcentage de la disponibilité de vivres et de l'accès à ceux-ci au niveau du ménage par les pauvres victimes de la faim dans les communautés rurales et urbaines visées.</p> <p>Accroissement de la participation des bénéficiaires, en particulier les femmes, aux activités et processus du programme.</p> <p>Utilisation accrue des aptitudes utiles à la vie et des compétences inculquées pour trouver des moyens de subsistance.</p>	<p>Mise en place d'une structure décentralisée solide permettant de tirer parti des compétences au niveau du district.</p> <p>Accélération du zonage de l'économie vivrière, afin d'affiner le ciblage par sous-district, communauté et ménage.</p>
<p>Objet de chaque activité du programme de pays (objectifs de chaque activité fondamentale)</p>	<p>Indicateurs de résultats de l'activité</p>	
<p>1.1 Accroître les taux d'inscription, de fréquentation des écoles et d'achèvement des études primaires, en prêtant tout particulièrement attention aux filles, aux orphelins et autres enfants vulnérables issus de ménages et de communautés frappés par le VIH/SIDA.</p>	<p>Augmentation de 20 pour cent par an du taux d'inscription des filles et des garçons dans les écoles par rapport aux données de référence initiales.</p> <p>Augmentation de 60 pour cent du nombre de filles, d'orphelins et autres enfants vulnérables qui terminent l'école primaire.</p> <p>Nombre de filles et d'enfants vulnérables des écoles primaires visées qui finissent leurs scolarité.</p>	<p>Disponibilité, sur une base durable, de ressources fournies par les partenaires.</p>
<p>1.2 Réduire les niveaux de prévalence des infestations intestinales et de la bilharziose parmi les enfants de l'école primaire.</p>	<p>Réduction de 80 pour cent des infestations intestinales et des cas de bilharziose.</p> <p>Augmentation en pourcentage du recours à des pratiques améliorées en matière d'hygiène et de santé parmi les enfants et les communautés scolaires.</p>	



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays (objectifs de chaque activité fondamentale)	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
<p>1.3 Renforcer la participation des parents aux affaires de l'école et améliorer les attitudes des parents et de la communauté vis-à-vis de l'éducation, en particulier pour les filles, les orphelins et autres enfants vulnérables.</p>	<p>Augmentation du nombre de personnes participant aux affaires de l'école.</p> <p>Augmentation en pourcentage du nombre de parents et de membres de la communauté conscients de l'importance de l'éducation et de la scolarisation des filles, des orphelins et autres enfants vulnérables.</p>	<p>Les autres causes des faibles taux d'inscription et de fréquentation des écoles et du taux d'abandon élevé sont identifiées et des solutions sont apportées.</p>
<p>2.1 Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans qui souffrent de malnutrition chronique et d'insuffisance pondérale, des femmes enceintes et des mères allaitantes, ainsi que des personnes vivant avec la tuberculose ou le VIH/SIDA et des ménages touchés.</p>	<p>Réduction en pourcentage de la prévalence de la malnutrition aiguë et chronique et des taux de mortalité liée à la malnutrition parmi les enfants de moins de 5 ans visés.</p> <p>Augmentation en pourcentage du recours à des pratiques améliorées en matière de nutrition et de santé.</p> <p>Réduction des cas de mortalité maternelle liée à la malnutrition parmi les groupes visés.</p> <p>Réduction du nombre de nourrissons présentant une insuffisance pondérale à la naissance parmi la population visée.</p>	<p>L'engagement du gouvernement en vue de lutter contre la malnutrition et le VIH/SIDA demeure une priorité.</p> <p>Les autres causes sous-jacentes de la malnutrition sont traitées.</p>
<p>2.2 Accroître la participation des bénéficiaires, des ménages, des communautés et des prestataires de services, ainsi que leur capacité à lancer et à exécuter des activités communautaires relatives à l'alimentation et à la nutrition.</p>	<p>Nombre d'institutions communautaires et de prestataires de services travaillant effectivement à mobiliser la communauté pour offrir des soins et une assistance en matière de nutrition et de santé aux ménages vulnérables.</p>	<p>Les ménages, les communautés et les prestataires de services appliqueront les connaissances et les compétences qu'ils ont acquises pour poursuivre les activités.</p>



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays (objectifs de chaque activité fondamentale)	Indicateurs de résultats de l'activité	Hypothèses et risques
<p>2.3 Améliorer les pratiques en matière de nutrition et hygiène/santé parmi les groupes et les communautés visés.</p>	<p>Augmentation en pourcentage du nombre des groupes et communautés visés utilisant des pratiques améliorées en matière d'hygiène et de santé parmi les enfants et les communautés scolaires.</p>	<p>Les ménages, les communautés et les prestataires de services appliqueront les connaissances et les compétences acquises pour poursuivre les activités.</p>
<p>3.1 Créer et préserver des actifs qui permettent directement aux ménages de faire face à l'insécurité alimentaire, et aux ménages vulnérables de se préparer et de réagir en cas de catastrophe.</p>	<p>Augmentation du nombre de ménages jouissant de la sécurité alimentaire.</p> <p>Augmentation en pourcentage des actifs créés pour faire face à l'insécurité alimentaire et se préparer et réagir en cas de catastrophe.</p> <p>Augmentation des mécanismes de défense des ménages et communautés touchés pour faire face au VIH/SIDA et aux catastrophes naturelles récurrentes.</p> <p>Fréquence d'utilisation des actifs communautaires qui ont été créés.</p> <p>Pourcentage de revenus du ménage dégagés grâce aux actifs créés.</p>	<p>La fréquence et l'ampleur des catastrophes majeures resteront dans des limites gérables, au moins au cours de la phase initiale de l'activité.</p> <p>Les principales parties prenantes continueront de s'intéresser et de participer à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation du programme.</p>



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Objet de chaque activité du programme de pays (objectifs de chaque activité fondamentale)

Indicateurs de résultats de l'activité

Hypothèses et risques

3.2 Encourager les ménages vulnérables à acquérir des compétences pour trouver des moyens de subsistance durables, en particulier ceux frappés par le VIH/SIDA et dirigé par une femme, un enfant ou une personne âgée.

Nombre de ménages tirant parti des capacités acquises pour améliorer leurs revenus, en particulier ceux frappés par le VIH/SIDA et dirigés par une femme, un enfant ou une personne âgée.

Augmentation en pourcentage du nombre de ménages ayant accès à la micro-épargne et au micro-financement.

Augmentation du nombre et du type d'activités génératrices de revenus durables parmi les bénéficiaires visés.

Augmentation en pourcentage des niveaux d'alphabétisation fonctionnelle parmi les ménages visés.

Les conditions des prestataires de services d'appui sont favorables aux bénéficiaires visés ou sont adaptées aux pauvres.

Les principales parties prenantes s'acquittent de leurs obligations et de leurs engagements.

3.3 Accroître les capacités des équipes de gestion du développement communautaire, avec une forte représentation des femmes, à gérer et à préserver les actifs des communautés visées.

Augmentation en pourcentage des bénéficiaires, en particulier des femmes, participant à la planification, à l'exécution, à la gestion, au suivi et à l'évaluation des activités du programme.

Conclusion d'accords visant à préserver les actifs créés.

Pourcentage de femmes parmi les personnes jouant un rôle de premier plan dans les équipes et les comités résidents de développement qui ont été mis en place.

Les femmes gagnent l'accès et la propriété de 50 pour cent des actifs adaptés à leurs besoins stratégiques et à leurs capacités.

Utilisation accrue des connaissances et des compétences acquises en matière de mobilisation de la communauté, de gestion, de suivi et d'évaluation, de VIH/SIDA et d'intégration de la problématique hommes-femmes par les équipes de gestion du développement communautaire et les comités résidents de développement.

Les communautés tirent parti des connaissances et des compétences acquises pour préserver les actifs créés.



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Principales réalisations de chaque activité	Indicateurs des réalisations de l'activité	Hypothèses et risques
1.1.1 60 000 enfants des écoles primaires reçoivent une ration cuisinée nutritive à l'école et 9 000 filles, orphelins et autres enfants vulnérables issus de ménages frappés par le VIH/SIDA reçoivent des rations sèches à emporter.	Quantité de rations sèches distribuées aux enfants des écoles visées. Quantité de rations alimentaires sèches fournies aux filles, aux orphelins et autres enfants vulnérables.	Le gouvernement et les partenaires maintiennent leur engagement en faveur de l'activité d'aide à l'enseignement de base.
1.2.1 60 000 élèves par an sont soumis à des examens réguliers pour détecter les infestations intestinales et reçoivent des traitements anthelminthiques et sont soignés contre la bilharziose.	Nombre de lots de traitements anthelminthiques et de médicaments fournis. Nombre d'enfants visés ayant reçu un traitement anthelminthique et des soins contre la bilharziose.	
1.3.1 Les associations de parents d'élèves, les comités de gestion des activités et les groupements communautaires visés sont mobilisés et reçoivent une formation en matière d'éducation sanitaire et nutritionnelle.	Nombre d'associations de parents d'élèves, de comités de gestion des activités et de groupements communautaires ayant reçu une formation en matière d'éducation sanitaire et nutritionnelle.	Les communautés et les écoles assument la responsabilité des activités et maintiennent leur engagement. Les parents et les autorités scolaires comprennent l'importance de l'alimentation scolaire et des traitements anthelminthiques pour les progrès des enfants.
2.1.1 86 250 enfants de moins de 5 ans souffrant de sous-alimentation et fréquentant les centres de nutrition et de santé communautaires reçoivent une ration familiale quotidienne à emporter.	Volume de produits alimentaires distribués à toutes les catégories de bénéficiaires visés.	La sélection se fait correctement pour veiller à ce que les personnes qui en ont besoin reçoivent une aide.
2.1.2 35 000 (7 000 par an) femmes enceintes et mères allaitantes sous-alimentées reçoivent des rations sèches individuelles pendant la période de soudure.	Nombre de bénéficiaires qui reçoivent des vivres chaque mois.	La sélection se fait correctement pour veiller à ce que les personnes qui en ont besoin reçoivent une aide.



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Principales réalisations de chaque activité	Indicateurs des réalisations de l'activité	Hypothèses et risques
<p>2.1.3 Environ 32 253 patients atteints par le VIH/SIDA ou la tuberculose (6 451 par an) et les personnes à leur charge (161 255 bénéficiaires) reçoivent des rations familiales sèches par le biais de soins à domicile pour une durée ne dépassant pas un an.</p>	<p>Volume de produits alimentaires distribués à toutes les catégories de bénéficiaires visés.</p>	<p>La sélection se fait correctement pour veiller à ce que les personnes qui en ont besoin reçoivent une aide.</p>
<p>2.1.4 20 000 enfants de moins de 5 ans hospitalisés pour cause de maladie ou de malnutrition (4 000 par an) reçoivent trois repas cuisinés par jour.</p>	<p>Nombre de bénéficiaires qui reçoivent des produits alimentaires chaque mois.</p>	
<p>2.1.5 Les femmes enceintes et les mères allaitantes participant au programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant reçoivent une ration familiale à emporter.</p>	<p>Nombre de femmes enceintes et de mères allaitantes qui participent chaque mois au programme de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.</p> <p>Volume de produits alimentaires distribués aux femmes enceintes et aux mères allaitantes visées.</p>	
<p>2.2.1 Sensibilisation et acquisition de compétences par les soignants et les bénéficiaires visés dans les domaines de la nutrition, de la santé, du VIH/SIDA et activités génératrices de revenus destinées aux bénéficiaires visés et aux prestataires de services.</p>	<p>Nombre de soignants formés dans les communautés visés qui participent aux sessions de formation professionnelle.</p> <p>Nombre et type de compétences fournies aux groupes visés.</p> <p>Nombre d'institutions communautaires et de prestataires de services formés à la mobilisation de la communauté pour offrir des soins et une aide en matière de nutrition, de santé et de VIH/SIDA aux ménages vulnérables.</p>	



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Principales réalisations de chaque activité	Indicateurs de réalisations de l'activité	Hypothèses et risques
<p>3.1.1 65 278 ménages pauvres victimes de la faim dans les zones vulnérables rurales et urbaines sujettes à l'insécurité alimentaire, pour chaque année du programme.</p>	<p>Nombre de ménages qui gagnent un accès immédiat aux approvisionnements alimentaires.</p> <p>Volume de rations alimentaires distribuées aux bénéficiaires visés.</p> <p>Pourcentage de ressources allouées aux activités visant à promouvoir la sécurité alimentaire et à atténuer les effets des catastrophes.</p>	
<p>3.2.1 Des actifs permettant d'atténuer les effets du VIH/SIDA, des catastrophes naturelles et de l'insécurité alimentaire sont créés dans les domaines de l'agriculture, de l'infrastructure communautaire, de l'approvisionnement en eau et du réseau d'assainissement, ainsi que de la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.</p>	<p>Nombre de vergers, de jardins potagers, de barrages, de viviers, de bois, de parcelles cultivées en appliquant des pratiques de conservation, de canaux d'irrigation, de levées et de routes communautaires.</p> <p>Nombre et type de sessions de formation conduites chaque année.</p> <p>Nombre de bénéficiaires —particuliers et groupements— liés au micro-financement et à d'autres mécanismes d'appui.</p> <p>Type et volume de ressources naturelles protégées et remises en état.</p> <p>Volume de produits alimentaires fournis pour la création d'actifs.</p>	<p>Des partenaires d'appui viables et appropriés seront disponibles et disposés à aider les bénéficiaires.</p>



PROGRAMME DE PAYS—ZAMBIE (2002–2006)—CADRE LOGIQUE

Principales réalisations de chaque activité	Indicateurs de réalisations de l'activité	Hypothèses et risques
3.3.1 Les femmes représentent 60 pour cent des bénéficiaires.	Nombre de femmes gagnant l'accès et la propriété d'actifs adaptés à leurs besoins stratégiques et à leurs capacités.	Participation constructive du pouvoir politique à la gestion des projets.
3.3.2 Les femmes représentent 50 pour cent des personnes jouant un rôle de premier plan.	Nombre d'équipes de gestion du développement communautaire et de comités résidents de développement formés à la mobilisation de la communauté, à la gestion et au suivi et à l'évaluation et à la sensibilisation au VIH/SIDA et à la problématique hommes-femmes.	Les rôles de premier plan constituent un avantage stratégique pour les femmes.
3.3.3 Les bénéficiaires et les structures dirigeantes des communautés visées participent à la planification du programme et à l'exécution et au suivi et à l'évaluation des activités.	<p>Nombre d'équipes de gestion du développement communautaire et de comités résidents de développement mise en place et formés pour gérer et préserver les actifs créés.</p> <p>Volume de produits alimentaires distribués à l'appui de la formation professionnelle.</p>	



ANNEXE III

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME
DE PAYS DE LA ZAMBIE (2002–2006)**

Activités fondamentales

	Activité I	Activité II	Activité III	Total
Produits alimentaires (tonnes)	10 230	20 926	20 093	51 249
Produits alimentaires (valeur en dollars)	4 111 317	6 739 245	4 835 025	15 685 587
Transport extérieur	58 685	73 883	29 925	162 493
TTEM (total)	1 530 453	3 130 582	3 005 838	7 666 873
TTEM (coût par tonne)	150	150	150	150
Autres COD	325 500	591 500	465 000	1 382 000
Total, coûts opérationnels directs	6 025 955	10 535 210	8 335 788	24 896 953
CAD ¹				2 487 250
CAI ²				2 135 968
Total, coûts pour le PAM				29 520 171
Contribution du gouvernement	602 596	1 053 521	833 579	2 489 695

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR LE PROGRAMME
DE PAYS DE LA ZAMBIE (2002–2006)**

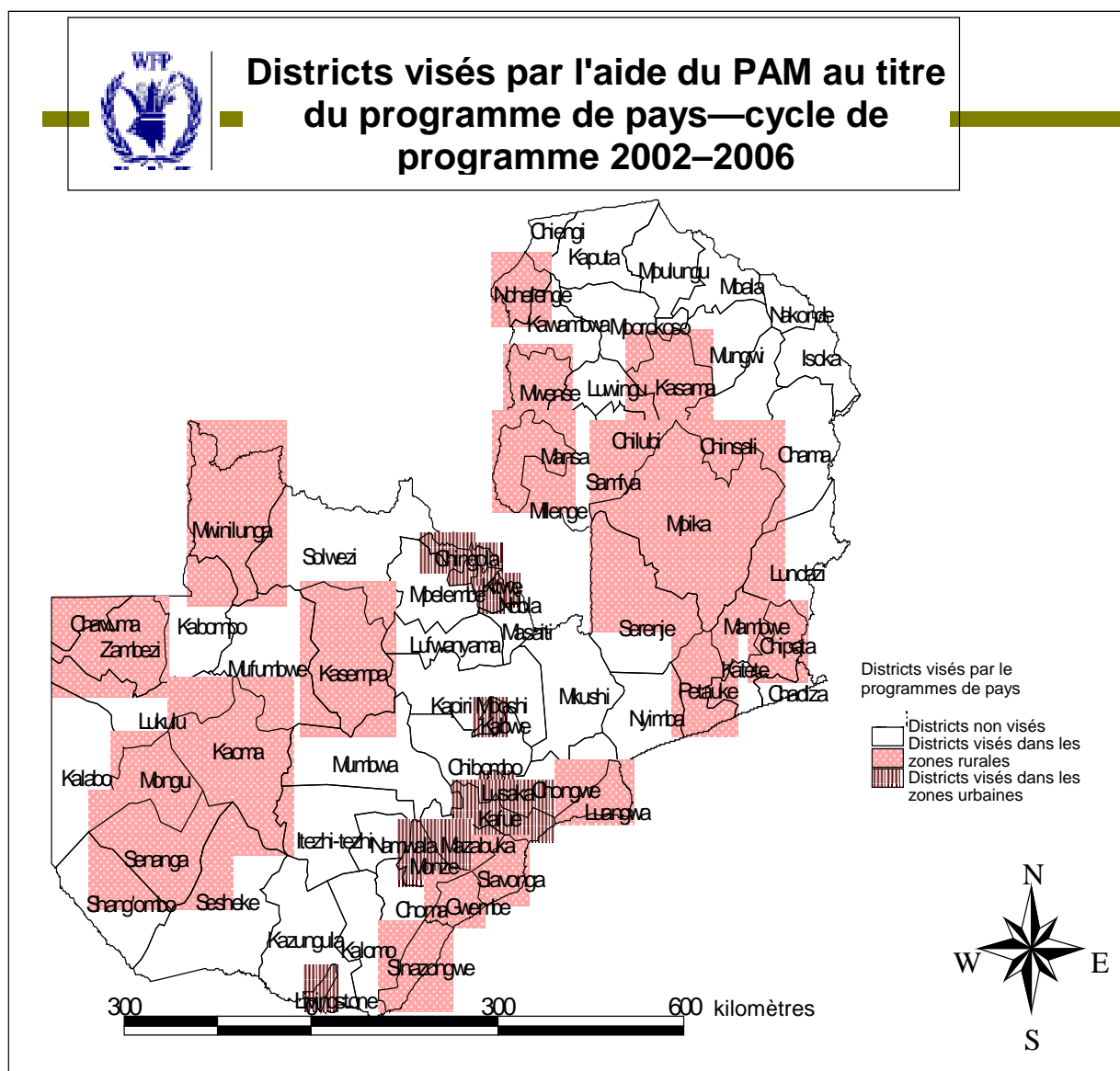
Activités complémentaires

	Activité I	Total
Produits alimentaires (tonnes)	11 970	11 970
Produits alimentaires (valeur en dollars)	3 087 000	3 087 000
Transport extérieur	3 150	3 150
TTEM (total)	1 790 712	1 790 712
TTEM (coût par tonne)	150	150
Autres COD	290 000	290 000
Total, coûts opérationnels directs	5 170 862	5 170 862
CAD ¹		509 000
CAI ²		443 029
Total, coûts pour le PAM		6 122 891
Contribution du gouvernement	517 086	517 086

¹ Le montant des coûts d'appui directs (CAD) est un chiffre purement indicatif présenté au Conseil d'administration pour information. L'allocation annuelle des montants nécessaires au titre des CAD à un programme donné est passée en revue et fixée chaque année après évaluation des CAD et des ressources disponibles.

² Le taux appliqué aux coûts d'appui indirects (CAI) peut être modifié par le Conseil au cours de la période couverte par le programme de pays.

ANNEXE IV



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CAD	Coûts d'appui direct
COD	Coûts opérationnels directs
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IPSR	Intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SMIAR	Système mondial d'information et d'alerte rapide
SSP	Schéma de stratégie de pays
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immuno-déficience humaine